

# Les négociations suspendues au référé

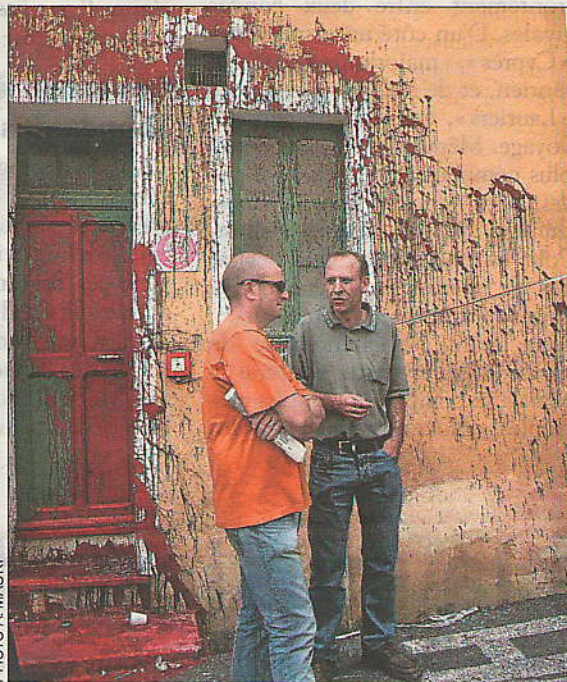
Une nouvelle étape sera franchie aujourd'hui dans l'affaire des papeteries de Malaucène. Le tribunal de grande instance (TGI) de Carpentras se prononce sur le référé visant à suspendre le plan social en cours au sein de l'entreprise.

Les représentants du comité d'entreprise (CE), à l'origine de la procédure, se montrent confiants. Leur avocate, M<sup>e</sup> Juliette Goldmann, a dénoncé une délocalisation de l'activité des papeteries en Europe de l'Est, prévue depuis 2007. Elle attend aujourd'hui que la procédure d'information-consultation du CE de Malaucène soit suspendue. Cette suspension conduirait à reprendre les discussions à zéro. Et à gagner deux ou trois mois dans la procédure de plan social. Pendant ce temps, les salariés des papeteries s'organisent.

### Aider au reclassement des 154 salariés

Ils ont obtenu le soutien des élus locaux. Et prévoient déjà des actions de mobilisation si le TGI ne leur donne pas raison. On évoque des perturbations à l'occasion du Festival d'Avignon ou sur le tracé du Tour de France qui passe tout près de Malaucène pour rejoindre le mont Ventoux.

Concernant la poursuite de l'activité des papeteries, plusieurs scénarios sont d'ores et déjà envisagés pour la suite. Selon la CGT, de nouveaux repreneurs se sont manifestés. Les employés étudient également la possibilité de créer une société coopérative d'intérêt collectif. Cette structure permettrait notamment de faire entrer au capital des papeteries de Malaucène les collectivités locales. La CGT a également noté le soutien apporté par le secrétaire d'État à l'Aménagement du territoire, Hubert Falco, à l'entreprise laitière Kerry d'Apt. Une convention de revitalisation



**Malaucène.** Les salariés prévoient des actions.

sera engagée sur le territoire pour aider au reclassement des 154 salariés licenciés suite à la fermeture de l'entreprise.

Du côté de Schweitzer-Mauduit, le groupe américain propriétaire des papeteries de Malaucène, on demande la reprise des négociations au stade où elles ont été interrompues. Si le tribunal de grande instance leur donne raison, les salariés de Malaucène seraient alors licenciés fin août.

C. G.